

## **Aperçu des besoins de trois personnes en situation de handicap de communication Le métier d'assistant de communication (AC) \* : un rêve ou une prochaine réalité ?**

*Elisabeth Negre*  
*Conseillère Technique APF, Communication Alternative*  
*www.apf.asso.fr*  
*Membre du bureau Isaac Francophone*  
*Fellowship Isaac International*  
*www.isaac-fr.org*

**Lors d'un premier contact, les personnes qui utilisent la CAA disent de leurs interlocuteurs que le plus souvent, ils :**

- **Ne savent pas comment communiquer.**
- **N'ont pas d'interaction avec elles.**
- **Parlent à la personne qui les accompagne.**
- **Les traitent comme si elles étaient incompetentes mentalement, ou les infantilisent.**
- **Ne leur donnent pas l'occasion de communiquer.**
- **Ne leur donnent pas le temps dont elles ont besoin pour communiquer.**

Pour remédier à cet état de fait, elles ont pour la plupart besoin d'une personne pour les assister dans leur communication

Pour illustrer, voici quelques exemples de personnes avec une infirmité motrice cérébrale

### **Jeune fille, IMC, 17 ans**

Elle utilise un tableau de pictogrammes avec les yeux, et un appareil avec son pied. Elle regarde un endroit de son tableau. Elle a des mouvements particuliers pour valider, confirmer ou dire non.

#### Elle a besoin que son AC

- Pointe du doigt et dise à haute voix chaque image dans les lignes et les colonnes jusqu'à ce qu'elle valide la bonne image avec ses yeux.
- Traduisse ce qu'elle choisit sur le tableau.
- La connaisse suffisamment pour la soutenir quand elle ne dispose pas du vocabulaire dont elle a besoin.
- Comprenne ses contournements de vocabulaire quand elle n'a pas la bonne image.
- Organise ses mots clés en phrases.
- Lui permette d'utiliser son appareil avec son pied et intègre ses messages ensemble

### **Etudiant, IMC, 27ans**

Il est étudiant en 3ème année de sociologie, ne parle pas, il fait des mouvements de la tête et du corps pour dire oui et non, pour indiquer la partie de l'alphabet à épeler, et pour désigner la lettre lors de l'épellation par l'interlocuteur assistant.

#### Il veut que son AC

*Elisabeth Negre*  
*Conseillère Technique APF, Communication Alternative*  
*http://www.ecoute-infos.apf.asso.fr/ APF EI mars 2009*

- Soit très attentif à ses gestes et mouvements
- Epelle l'alphabet divisé en trois parties, en observant ses validations corporelles.
- Répète exactement lettre à lettre ce qu'il épelle
- Complète les mots en contexte
- Complète parfois ses phrases quand il fait signe
- Comprend le sujet dont il parle (donc ait un bon niveau intellectuel)
- Et ... quand il fait des soirées, qu'il ne boive pas trop de champagne parce que l'épellation devient impossible !!!!! (ça m'est arrivé)

#### Témoignage :

« Malheureusement, il arrive que les gens pensent que, parce que je ne peux pas parler, je n'ai rien d'intéressant à dire. Il m'arrive aussi souvent de dire quelque chose à mon interlocuteur, il épelle correctement, il construit les mots et les phrases, mais comme il ne comprend pas le sujet, il fait des erreurs de traduction et de transmission... C'est surtout en socio »

NB : Il a un ordinateur, communique par écrit mais n'arrive pas à utiliser un appareil de comm au quotidien

#### **Jeune homme, adhérent actif à l'APF, trentaine d'années.**

Il désigne des symboles sur un tableau Bliss et utilise par ailleurs un logiciel dans un appareil de communication, avec lenteur. Il est élu départemental à l'APF.

#### Il veut que son AC :

- Soit très attentif à tous ses mouvements du corps et les connaisse bien
- Lise les symboles qu'il désigne
- Construisse les phrases
- Formule les phrases à voix basse pour vérification
- Puis seulement les transmette à voix haute

#### **Conséquences de ces difficultés de communication :**

Devant ces besoins, on constate que ces personnes vivent et témoignent souvent d'une mauvaise participation sociale et d'une qualité moindre de tous les services, réunions associatives, santé (accueil médical, hôpital, intimité), services sociaux, juridiques etc...

Ils peuvent évoquer leur sentiment d'isolement social et de solitude, leur détresse émotionnelle et mentale, une vulnérabilité accrue, un sentiment d'impuissance.

Leur image de soi est souvent amoindrie.

On peut parler, au regard de la loi, de

- Violation des droits à des services équitables.
- Inaccessibilité non seulement des locaux, mais du droit à la communication.
- Occasions réduites d'éducation et d'emploi.
- Autonomie et intimité réduites.

**L'idée d'un nouveau métier d'assistant à la communication** est une idée déjà reconnue et pratiquée au Canada en particulier.

Ce nouveau métier, nécessaire à l'autonomie des personnes en difficulté d'élocution et de communication, nécessiterait de réfléchir aux questions suivantes :

- Financement de ce nouveau service, indépendamment des auxiliaires de vie (c'est un autre métier)

*Elisabeth Negre*  
**Conseillère Technique APF, Communication Alternative**  
<http://www.ecoute-infos.apf.asso.fr/> APF EI mars 2009

- Choix de l'AC par la personne, en fonction des besoins
- Adéquation de l'AC, en fonction du sujet ou des mots à traduire, connaissance parfois nécessaire du sujet traité.

Les compétences techniques précises seraient à négocier précisément avec la personne aidée, mais on peut dès à présent retenir certaines des postures à respecter :

L'assistant de communication :

- Est le traducteur, pas l'interlocuteur, il ne parle donc pas en son nom propre
- Ou, s'il le fait, il le signale
- Transmet mot pour mot ce qu'exprime la personne aidée
- Se tient en retrait par rapport à la conversation entre les deux partenaires
- Assure la prise de parole, même quand celle-ci est difficile (brouhaha, ou manque de place..)
- Assure la sécurité émotionnelle et psychologique en cas de prise de pouvoir d'un tiers sur la personne aidée
- Aide la personne comme celle-ci le lui demande concernant la prise de parole et l'expression.

La formation en elle-même n'est pas une formation à une deuxième langue ou à un métier de traducteur : c'est plutôt une attitude, une pratique répétée avec différentes personnes, une posture dans le face à face et dans le dialogue, qui est le garant d'une bonne aptitude à être « assistant de communication ».

Cette posture a été décrite pour le plus important, dans la déclaration des personnes en difficulté de communication de l'APF. Elle est ancrée sur une « culture » de la communication basée sur le respect profond de la différence. Dans la confiance partagée, les deux partenaires se sentiront enrichis par le contact mutuel, plutôt que d'être souvent envahis par la peur, les aprioris, le non savoir faire, l'incompétence. Ce respect est un préalable à la participation sociale de la personne avec difficulté d'élocution et de communication, et cela participe au changement de regard sur le handicap.

Ce métier ne peut souvent pas être celui d'un bénévole de bonne volonté, ou d'une personne de la famille, car la bonne volonté n'assure pas le respect, et la famille est trop souvent impliquée dans les revendications de la personne.

**Dans de nombreux cas, seule l'aide d'un assistant à la communication extérieur mais choisi, permet à la personne handicapée de « passer le cap », de se faire entendre et reconnaître, de parler à voix haute.**

\* Ce nouveau métier n'existe pas, il pose des questions de financements, de prise en charge (PCH / ACTP). Il a été évoqué à la conférence de la Haute autorité de santé sur l'accès aux soins (médiateurs dans les hôpitaux), et à la journée de la fondation motrice le 17 mars 09, ainsi qu'au ministère du travail lors de réunion de travail sur l'aide au téléphone.